

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

SOUSCRIPTION.

Nous espérons que nos compatriotes viendront au secours des malheureuses victimes de l'inondation. Le désastre est affreux, les secours doivent être prompts pour être efficaces. Nous ouvrons dès aujourd'hui une souscription dans nos bureaux.

Le Censeur s'inscrit pour 100 fr.

Lyon, 31 octobre 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les derniers jours ont été féconds en événements. Un conflit s'est élevé entre la couronne et ses conseillers à propos d'un mot. — Il y a fort long-temps en effet qu'entre eux tout roule sur des mots. — Celui-là, dit-on, pouvait engager l'avenir; nous le voulons bien croire. Le désaccord entre le roi et les ministres a amené la démission du cabinet, l'ajournement des chambres et une crise ministérielle d'où l'on veut faire sortir un revirement dans la politique gouvernementale. Voilà trois faits d'une haute gravité.

M. Thiers, poussé par l'opinion publique, a essayé, quoique tardivement, de mettre la France en état de résister à la sainte-alliance, dont les intentions ne sont plus douteuses; en même temps, sous l'inspiration d'une pensée fatale, il a fait commencer autour de Paris ces malheureux forts détachés que plus tard peut-être on reconnaîtra n'être qu'une trahison contre la liberté. Les paroles que le ministère voulait mettre dans la bouche du roi annonçaient l'élévation du chiffre de notre armée, c'est-à-dire le complément des moyens de résistance. On a dit que ces paroles impliquaient la guerre. Le roi a refusé de les prononcer; il veut par conséquent la paix. Chacun est dans son droit. M. Thiers se retire; mais l'agitation jetée dans le pays, mais les espérances descendues dans tous les rangs de l'armée, mais le cri de l'honneur national qu'il avait l'air de vouloir venger des sanglants affronts qu'il vient de recevoir, cela reste et va rendre difficile le gouvernement d'hommes qui viennent exprès pour réprimer cette agitation née d'un sentiment de patriotisme, pour couper court à ces espérances, pour mépriser le cri de l'honneur national.

Il y a dans les derniers temps du pouvoir de M. Thiers une duperie ou une trahison. On n'est homme d'état qu'à la condition d'avoir de la suite dans les idées, qu'à la condition de s'assurer des moyens d'exécuter les plans qu'on a formés. M. Thiers n'ignorait pas que le roi le pouvait briser d'un mot, du jour où sa politique n'était plus d'accord avec celle de son ministre. Comment donc ne s'est-il pas assuré des dispositions du chef de l'Etat? comment donc, en l'absence des chambres qui ne pouvaient pas imposer un cabinet, n'a-t-il pas obtenu l'assentiment de la pensée qui, en vertu de la loi, fait et défait les ministères? Pourquoi donc a-t-il augmenté nos régiments, appelé sous les drapeaux les réserves, fait fabriquer des fusils, fondre des canons, relever des remparts, réparer des citadelles, creuser des enceintes? pourquoi a-t-il enfin dépensé les millions de la France, jeté la perturbation dans les affaires pour arriver à une retraite motivée par son désir de la guerre? Est-ce là d'un homme d'état, d'un grand ministre?

Une chose surtout pèsera sur la dernière administration de M. Thiers, c'est l'embastillement de Paris. Ou il a cru à la guerre et il a ordonné la fortification — que nous n'approuvons pas, même en cas de guerre — et il a été trompé; ou, sans prévoir une chute aussi prompte et les causes qui l'amèneraient, il n'a pas cru sérieusement à la guerre, et alors il a trahi le pays. L'avenir en décidera. Aujourd'hui M. Thiers s'en va et les bastilles restent. Ainsi les mauvaises choses demeurent debout pour attester le passage des mauvais hommes, long-temps après qu'ils sont oubliés.

L'ajournement de la chambre, conséquence naturelle de la crise ministérielle, a cela de fâcheux que la politique de la France reste incertaine, incertaine, au milieu de graves événements qui suivent rapidement leur cours. Les coalisés ne s'arrêtent pas parce que notre politique s'arrête. Plus nous manquons d'unité, de vouloir, de fermeté, et moins nous leur opposons d'obstacles. Plus nous laissons le temps s'écouler sans manifester une résolution quelconque, plus aussi nous compromettons l'avenir du pays.

La crise ministérielle, identique pour le fond à toutes celles qui se succèdent depuis dix ans, a cependant cela de bizarre qu'un écrivain, M. Thiers, tombe pour avoir voulu montrer des velléités de guerre, et qu'un militaire, le maréchal Soult, le remplace exprès pour faire la paix à tout prix. A l'exception de cette singularité, la crise d'aujourd'hui ressemble à toutes les autres. Ce sont toujours les mêmes hommes qui sont mis en présence, par conséquent toujours les mêmes idées qui sont en lutte, victorieuses un jour, mais sans avenir, battues le lendemain, mais sans perdre espoir. Il en résulte que le gouvernement constitutionnel n'est qu'une arène où les hommes et les idées tournent toujours sans jamais franchir le cercle qui les enferme, qu'il y ait une bascule aux deux extrémités de laquelle les

hommes s'élèvent et tombent tour à tour, mais toujours au détriment du pays qu'ils foulent de leurs pieds. Cela fait qu'une grande partie de la nation est arrivée à ce point de découragement ou de mépris qu'elle regarde avec la plus profonde indifférence les portefeuilles passer dans telles et telles mains ou en tomber. Mais si elle prend en pitié les crises ministérielles, elle n'en souffre pas moins, et la stagnation forcée où toutes ces luttes jettent le commerce et l'industrie n'en compromet pas moins gravement ses affaires.

Il y a, pour condamner cette triste persistance à relever toujours les mêmes hommes, une considération d'un autre ordre et qui est d'une haute importance. La politique des nations doit être constamment en progrès; leurs pas dans la vie ne doivent pas les ramener en arrière. Que les obstacles retardent parfois leur marche, c'est là un des malheurs de l'humanité; mais, si elle va plus lentement, elle n'en doit pas moins avancer, et ce n'est dans aucun cas à ceux à qui elle a confié le pouvoir à lui créer ces obstacles. Ramener toujours à la tête des affaires, comme guides de la nation, les hommes qu'elle a laissés loin derrière elle sur sa route, c'est immobiliser les idées, c'est mentir à cette loi providentielle du progrès qui est la grande loi de l'humanité.

Eh bien! ces luttes incessantes qui portent la perturbation dans les affaires, qui réduisent à l'impuissance toute pensée d'organisation sociale, qui font toutes les idées s'agiter dans le vide, ces luttes sont le résultat du système déplorable suivi depuis dix années avec une si triste persévérance.

Repoussé par le sentiment public, attaqué dans la chambre, battu à plusieurs reprises, il a néanmoins persisté; il s'est cramponné aux portefeuilles, à la cour, aux marches du trône, il s'est obstiné à diriger les affaires du pays, et il les a conduites au déplorable état où elles sont aujourd'hui.

Vous le croirez un jour défait, perdu sans retour, il n'aura fait qu'ajourner la réalisation de ses projets; abattu, il se redressera pour les reprendre; il choisira pour auxiliaires un petit nombre d'hommes qu'il usera, qu'il jettera à terre, qu'il relèvera suivant ses besoins, ses inquiétudes; il s'en fera un cercle dans lequel il tournera sans cesse. Ils seront tour à tour candidats ou en place; ils lutteront les uns contre les autres, dominés par lui comme des acteurs de bois dans la main du directeur d'un théâtre de marionnettes.

Hommes, institutions, tout sera courbé, faussé, plié par lui; tout s'inclinera, il dominera seul.

Au dedans, les luttes qu'il amènera feront éclater les guerres civiles, et soulèveront les uns contre les autres les forces les plus vitales de la nation; au dehors, il acceptera des traités que la France indignée voulait fouler aux pieds, il abandonnera les peuples dans leurs tentatives d'affranchissement; pour prix de cette abdication de dignité, il demandera la paix, et il ne l'obtiendra pour un jour qu'en sacrifiant son dernier allié; la France sera le jouet de l'Europe coalisée; honneur, dignité, influence, considération, tout s'écroulera, et lui seul restera debout sur toutes ces ruines; et, par une sorte de fatalité, il donnera, en les faisant tomber, quelque popularité à des hommes en qui le pays n'avait point de confiance. Cela peut-il durer long-temps encore?

K.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

FORMATION DU MINISTÈRE.

M. le préfet du Rhône nous transmet la dépêche suivante, du 30 octobre 1840, à dix heures et demie du matin :

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets et sous-préfets.

Le nouveau ministère est constitué :

MM. Soult à la guerre et président du conseil ;

Guizot aux affaires étrangères ;

Humann aux finances ;

Duperré à la marine ;

Villemain à l'instruction publique...

(Interrompue par la nuit.)

INONDATIONS.

Le débordement de la Saône et du Rhône a continué pendant la nuit et ce matin dans des proportions inouïes; d'effroyables malheurs en sont déjà résultés. Dès hier soir quatre moulins et une usine à blanchir les draps stationnés le long de la chaussée Perrache ont été entraînés par le courant qui en avait brisé chaînes et cordages. On nous assure que les gardiens de ces bateaux qui étaient dans l'intérieur n'ont pas eu le temps de s'échapper; nous aimons encore à douter de la triste réalité de ce fait.

Le bruit court que ces moulins ont entraîné plusieurs ponts sur leur passage.

Vers deux heures du matin, les eaux ont ou rompu la digue de la Tête-d'Or ou passé par-dessus et se sont précipitées dans la plaine des Brotteaux, dans la partie inférieure desquels l'eau avait déjà pénétré par le quai situé entre le pont Lafayette et le pont de la Guillotière. Bientôt cette grande étendue qui embrasse la plaine depuis la Tête-d'Or jusqu'à la Mouche n'a plus été qu'une immense nappe d'eau dans laquelle se sont établis des courants d'une rapidité effrayante qui n'ont pas tardé à miner et emporter une vingtaine de constructions.

Des boîtes étaient tirées de temps en temps pour avertir du danger. C'était un effrayant spectacle que de voir, à la lueur des candélabres du pont de la Guillotière et des torches qui circulaient partout dans cette nuit de désastres, les débris emportés par le Rhône.

Ce matin, beaucoup d'autres maisons sont tombées encore; une grande quantité de familles sont réduites au plus extrême dénûment. Nous ignorons encore si quelques personnes ont péri; mais il est difficile qu'il n'en soit pas ainsi, car toute la nuit on a entendu appeler du secours.

Le faubourg de la Guillotière est traversé par un courant et la route de Vienne est interceptée. L'artillerie qui est casernée aux Brotteaux a été obligée d'enlever ses chevaux en toute hâte sans pouvoir enlever ses fourrages, tant la crue a été rapide. Le Rhône dépasse en ce moment la hauteur atteinte en 1812.

La Saône s'est élevée dans des proportions égales; les flots battent sur quelques points le seuil des maisons des quais Saint-Vincent et Saint-Antoine. Quelques parties de la ville sont inondées; on circule en bateau sur la place de la Charité et les banquettes des Tilleuls sont recouvertes.

Les plaines de la Bourgogne, du Mâconnais et de la Bresse doivent être inondées.

RÉFORME ÉLECTORALE.

AVIS.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les citoyens qui ont des cahiers de pétitions pour la réforme suffisamment couverts de signatures sont engagés à en faire le dépôt au bureau du Censeur, afin de commencer le dépouillement du nombre des signatures obtenues; il leur sera délivré d'autres cahiers.

Chronique Lyonnaise.

Le numéro de la *Démocratie lyonnaise* du dimanche 1^{er} novembre 1840 paraîtra dimanche prochain 8 du courant.

— D'après la mécuriale fixée hier par la commission municipale des subsides, le prix du pain baisse de deux centimes et demi par kilogramme à partir du 1^{er} novembre.

— Un enfant de dix à onze ans s'est laissé tomber hier, à midi, dans la Saône, en passant sur la planche d'une plate sise en aval du Pont-de-Pierre. Une jeune femme exerçant la profession de blanchisseuse, qui se trouvait dans la plate, courut aussitôt vers un batelet dont l'abord était difficile et surtout dangereux dans l'état où se trouve la Saône; elle s'y précipita résolument au péril de sa propre vie et elle eut le bonheur d'arracher cet enfant à une mort certaine.

En 1837, dans une circonstance analogue, cette généreuse femme sauva déjà la vie à un enfant près du quartier des Célestins. Enfin, des renseignements qui nous parviennent à l'instant nous apprennent qu'à l'âge de huit ans, à Craponne, elle avait arraché des flammes d'un incendie un enfant au-dessous de son âge.

Cette femme courageuse, que son dévouement recommande à la reconnaissance publique, se nomme Pierrette Dorier.

— La mairie de la ville de Lyon a fait afficher hier le placard suivant que nous nous empressons de publier :

Le maire de la ville de Lyon s'estime heureux d'être l'interprète de la reconnaissance publique envers tous ceux qui, par leur zèle empressé et courageux, ont contribué à arrêter l'incendie qui, il y a trois jours, est venu jeter l'épouvante dans la rue des Capucins.

Toutefois, en rendant hommage à ce zèle intelligent dont il a été le témoin, le maire de Lyon ne saurait s'empêcher de remarquer qu'en général, dans les incendies, on ne peut tirer un utile parti de tous les citoyens accourus sur les lieux, et qui pourtant suffiraient à organiser, dès le principe, des secours d'autant plus efficaces qu'ils seraient plus prompts.

Attribuer cette conduite à l'indifférence, ce serait méconnaître le caractère si généreux de la population; l'administration croit apercevoir la cause du mal qu'elle signale dans la crainte que peuvent avoir les habitants d'être retenus à la chaîne plus long-temps que ne le permettent leurs forces physiques ou d'autres devoirs pressants qu'ils auraient à remplir. Tout habitant doit donc concourir à l'administration pour l'aider à prévenir ou arrêter les ravages d'un fléau dont chacun peut à son tour devenir la victime; ce devoir est sacré aux yeux de l'humanité; cependant il ne cesse pas d'être libre.

En conséquence, le maire de Lyon informe ses concitoyens qu'il s'est entendu avec l'autorité militaire pour qu'à partir de ce jour, dans les cas d'incendie, les personnes placées à la chaîne de secours puissent se retirer à volonté. A cet effet, toute consigne anciennement suivie, et qui s'écarterait de ce but, serait levée.

L'adoption de cette mesure, portée à la connaissance de la population lyonnaise, rend inutile tout nouvel appel à ses généreux sentiments. Elle a donné dans tous les temps trop de preuves de sa bienfaisance et de son humanité pour s'écarter de la noble conduite qu'elle s'est elle-même tracée, et le maire de Lyon compte plus que jamais sur le zèle et le dé-

vivement de chaque citoyen pour accourir au premier signal du danger, et joindre ses efforts à ceux des corps institués pour veiller plus spécialement à la sûreté de tous.

— Le maire de la ville de Lyon donne avis que les jeunes soldats disponibles des classes de 1834 et 1835, appelées à l'activité par l'ordonnance royale du 2 septembre dernier, recevront prochainement leurs ordres de route pour partir, Savoir :

Les jeunes gens de la classe de 1835 dans la première quinzaine du mois de novembre prochain. Les jeunes gens de la classe de 1834 du 20 au 25 dudit mois.

Les jeunes soldats de ces deux classes seront admis à présenter leurs remplaçants devant le conseil de révision, qui tiendra ses séances, tous les jeudis, à l'hôtel de la préfecture.

Les jeunes gens mariés pourront obtenir des sursis de départ d'un ou deux mois, d'après l'autorisation du lieutenant-général.

— Les élections de la garde nationale de Saint-Apollinaire (canton de Dijon) ont eu lieu dimanche dernier. Toutes les nominations ont été accueillies avec enthousiasme, et la *Marseillaise* a été chantée par toute la population.

— La *Marseillaise* a été demandée et chantée dimanche dernier au théâtre de Dijon.

C'est un nouveau prétexte aux lâches injures d'une coterie à laquelle l'obscurité, l'impuissance et la peur donnent un véritable transport. (Courrier de la Côte-d'Or.)

— Mardi, les commissions de Châlon et de Dijon pour le chemin de fer de Paris à Lyon par la Bourgogne ont dû se réunir à Dijon pour fixer l'emplacement des gares du chemin de fer.

— On écrit de Précy-sous-Thil (Côte-d'Or), le 24 octobre :

« L'élection des officiers de la compagnie de la garde nationale de Précy-sous-Thil a eu lieu le 18 courant. Tous les élus appartiennent aux opinions avancées. A la suite de cette élection, la *Marseillaise* a été chantée et répétée en chœur par toute l'assemblée; il est inutile de dire l'émotion produite par cet hymne national.

» Dès le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, une réunion patriotique eut lieu dans notre commune; d'énergiques toasts y furent portés à la nationalité des peuples, à l'abolition des privilèges, aux combattants de 89, à la réforme électorale. Un comité réformiste fut formé pour le canton, et notre pétition compte déjà plus de cinq cents signatures.

» Le besoin de la réforme est parfaitement compris dans notre localité; les dernières élections (Semur surtout) en ont pénétré ses habitants. »

— Un incendie qui a éclaté, dans la nuit du 27 au 28, au château de Richemont, appartenant à M^{me} de Belvey, et situé sur la commune de Briay (Ain), a consumé un bâtiment d'écurie, quatre vaches et le fenil. Un pressoir, un cheval, quatre bœufs ont pu être soustraits aux flammes. Le château heureusement n'était pas dans la direction du vent qui soufflait avec violence. On ignore la cause précise de ce désastre qu'on est disposé à attribuer à l'imprudence.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* du 29 :

« A la suite de la pluie continue qui est tombée hier, les bas quartiers de Bourg ont été inondés cette nuit. C'est à neuf heures du soir que l'eau a commencé à monter; elle s'est répandue dans les rues du Gouvernement, de la Pêcherie, Mercière et sur la place Neuve, et a envahi les rez-de-chaussée. Malgré les précautions prises, on a à regretter bien des dommages. Ce matin, les eaux s'étaient retirées, et l'on s'occupait à vider les caves.

» Cette inondation n'a pas été aussi forte que celle qui a eu lieu l'année dernière à la fin de septembre. Mais la pluie qui continue à tomber peut en faire craindre le retour. La fréquence de ces accidents doit engager l'autorité municipale à porter une sérieuse attention sur l'état des canaux qui traversent la ville. »

— Nous lisons dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

« Mâcon sort enfin de la léthargie où il était plongé. Quatre-vingts réformistes se sont réunis dimanche 25 octobre, et ont organisé un comité pour la réforme électorale. La pétition se couvre de nombreuses signatures. Deux mille exemplaires de la *Marseillaise* ont été distribués gratuitement dans la ville, et l'hymne de Rouget de l'Isle a été chanté au théâtre avec un enthousiasme impossible à décrire.

» Nous félicitons les patriotes du chef-lieu de Saône-et-Loire de ces démonstrations. A cette époque de honteuses concessions et de vénalités, au moment où la dignité de la France est compromise au dehors et ses libertés menacées au dedans, il est indispensable que les hommes indépendants s'entendent et se donnent la main. »

M. le préfet du Rhône vient d'adresser la lettre suivante à MM. les maires du département :

Monsieur le maire, la loi du 19 avril 1832 a prescrit la formation des tableaux cantonnaux des citoyens mobilisables et la révision annuelle de ces tableaux, afin que les contrôles, constamment au complet, présentent à toute époque de l'année la situation exacte des forces de la France; il importe en effet à sa puissance et à sa sécurité qu'elle sache en tout temps de quelles ressources elle peut disposer pour sa défense.

La loi qui a voulu atteindre ce but n'est pas simplement une loi de circonstance, c'est une loi permanente dont les prescriptions auraient dû chaque année être régulièrement exécutées. Mais il n'en a point été ainsi. Dans la plupart des communes, ce travail a été fait d'une manière incomplète, et dans les autres il a été entièrement négligé.

Cet état de choses est fâcheux, il importe d'y remédier. C'est un devoir pour l'administration que de veiller à la confection et à la conservation des tableaux cantonnaux comprenant tous les citoyens susceptibles, par leur âge et leur position, de concourir, dans les circonstances qui viendraient à l'exiger, à la formation des corps détachés.

Vous n'ignorez pas que l'organisation de la garde nationale mobile, suivant les classes que la loi du 22 mars 1831 a reconnues disponibles, est indépendante de la garde nationale sédentaire, et que si elle était appelée à fournir des corps détachés, toutes les communes du royaume devraient concourir à en former le contingent.

M. le ministre a donc ordonné qu'il serait procédé dès ce moment à la révision ou plutôt à une nouvelle formation des tableaux des mobilisables; ils devront être dressés même dans les communes où la garde nationale sédentaire, pour quelque motif que ce soit, n'est pas organisée en service ordinaire.

A l'époque de l'année où nous sommes parvenus, il n'y aurait pas d'utilité à ce que ces contrôles présentassent les ressources que chaque classe et que chaque année d'âge comprennent pour 1840; aussi est-il décidé que l'opération à laquelle vous allez avoir à vous livrer est supposée faite au 1^{er} janvier 1841. Les tableaux des citoyens mobilisables ne comprendront en conséquence que les hommes qui, au 1^{er} janvier, auront accompli leur 20^e année; ils ne comprendront pas, suivant qu'il s'agisse de la 1^{re} classe ou des cinq autres, les hommes qui, à la même époque, auraient accompli leur 34^e ou leur 29^e.

Paris, le 29 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons enfin un ministère, ou tout au moins on nous annonce que sûrement nous en aurons un demain matin. La bourse a salué son avènement par une hausse de 75 centimes. La hausse eût été plus forte si la nouvelle administration eût été plus viable. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'on en disait aujourd'hui, à quatre heures, à la salle des conférences. M. Guizot est tombé d'accord avec le roi qui lui a fait accepter les conditions qu'avait repoussées M. Thiers, et le ministère a été composé ainsi qu'il suit :

Guerre et présidence du conseil, M. le maréchal Soult.
Affaires étrangères, M. Guizot.
Intérieur, M. Duchâtel.
Justice et cultes, M. Teste.
Finances, M. Humann.
Instruction publique, M. Villemain.
Commerce et travaux publics, M. Martin (du Nord).
Marine, M. Duperré.

On disait toutefois que l'acceptation de M. Teste n'était pas encore chose bien certaine, et que, dans le cas où il se refuserait à faire partie du nouveau cabinet, M. Martin (du Nord) prendrait le portefeuille de la justice et céderait celui du commerce et des travaux publics à M. Muret de Bord. Ce département avait été offert à M. Cunin-Gridaine qui l'a formellement refusé aujourd'hui à onze heures.

MM. Dufaure et Passy, n'ayant pu faire agréer leurs conditions, ont quitté hier la conférence qui s'était tenue à quatre heures et demie, avant même qu'elle fût terminée. On rapporte qu'après leur départ, M. Guizot a dit ceci : « Il y a long-temps que j'étudie ces hommes-là; je n'ai jamais trouvé en eux que de petites gens. »

Il paraît que MM. Passy et Dufaure se sont surtout retirés parce qu'ils n'ont pu obtenir de M. le maréchal Soult l'assurance que le discours que prononcera le roi à l'ouverture des chambres ne serait pas le même que celui devant lequel le dernier cabinet s'est retiré.

Les membres du parti Barrot se sont réunis aujourd'hui au nombre de 70. On a fait circuler dans la réunion, qui ne s'est occupée que de généralités, une liste de 175 députés qui ont pris l'engagement formel de voter contre le nouveau cabinet.

On annonce la retraite de MM. Billaut, Boudet et Malleville, qui occupaient auprès de l'ancien ministère des emplois de sous-secrétaires-d'état ou de secrétaires-généraux. On parle aussi de celle de M. Leyraud, directeur des affaires civiles au ministère de la justice.

On paraît décidé à ne pas poser la question de majorité à propos de la présidence de la chambre; on attendra pour cela la discussion de l'adresse à laquelle on ne pense pas que le nouveau cabinet puisse tenir tête. Les esprits sont très-exaltés, et le moindre événement pourrait aujourd'hui changer en factieux nos députés d'ordinaire si pacifiques.

— Il y a un an que la loi sur la Légion-d'Honneur a été votée par les deux chambres; cette loi attend encore les honneurs de la sanction royale et de la promulgation. En attendant, le pouvoir use largement de la liberté illimitée qu'il s'est ménagée de décorer toutes ses créatures.

M. Alexandre de Lavergne, dont le triste mérite consiste à diriger depuis quelques années le bureau de l'esprit public, vient de recevoir le ruban de la Légion-d'Honneur.

M. de Malleville, sous-secrétaire-d'état, dont les services administratifs ne valent pas même l'argent dont on les paie, vient d'être élevé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Nous espérons qu'après l'ouverture de la session, des voix s'élèveront dans la chambre pour provoquer de la part du gouvernement la promulgation de la loi sur la Légion-d'Honneur, solennellement votée depuis un an par les deux chambres. Le pouvoir compte-t-il donc qu'il y a prescription pour les lois que, dans son mauvais vouloir, il a négligé de promulguer?

— M. Teste a formellement refusé d'accepter le ministère des cultes qui lui était offert. Les motifs qui lui ont fait repousser cette proposition sont expliqués dans le *Constitutionnel*. « Nous pouvons donner comme positif, dit ce journal, que M. Teste a refusé de prendre ce petit démembrement du ministère de la justice dont M. Martin (du Nord) aurait gardé la partie la plus importante. Indépendamment de ses répugnances personnelles contre M. Guizot, M. Teste ne pouvait consentir à figurer, pour ainsi dire en sous-ordre, à côté de M. Martin (du Nord) dont il a refusé de contresigner la nomination à un siège de la cour de cassation. »

Comment, en effet, pouvait-on admettre que M. Teste aurait pu se résigner à figurer dans une telle combinaison, en dessous de M. Martin (du Nord)? Le caractère et le talent de ces deux personnages sont trop distincts pour qu'il soit besoin de faire ressortir toute la distance qui sépare M. Martin (du Nord) de M. Teste.

— On assure que, dans le naufrage du bateau à vapeur le *Phénix*, M. Guizot a perdu autre chose encore que son mobilier, son argenterie et ses papiers. Les gens de sa maison, sous les plis du manteau d'austérité de M. Guizot qu'ils avaient endossé, avaient, dit-on, embarqué à bord de ce bâtiment une assez grande quantité d'objets de contrebande. C'est pour faire allusion à ces marchandises perdues, qu'un

journal dit aujourd'hui qu'il ne reste plus à M. Guizot qu'un mouchoir pour pleurer le reste.

— Le *Courrier* de Strasbourg annonce que la garnison de la forteresse fédérale de Mayence, qui compte déjà 10 à 12,000 hommes, va recevoir de nouveaux renforts.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE.

La rente paraissait un peu lourde avant l'ouverture et au commencement de la bourse. Elle était offerte à Tortoni à 74 60, et au parquet le premier cours a été 74 50. Après l'ouverture, on a fait 74 45; mais ensuite la rente est montée jusqu'à 74 90. Il y a eu à ce cours une assez longue lutte, à la suite de laquelle la rente a franchi 75 pour s'arrêter à 75 30, cours auquel elle a fermé. On a annoncé la formation du ministère avec M. Humann comme ministre des finances. C'est principalement cette dernière nomination qui a fait la hausse de ce jour.

A 4 heures, 75 40.

5 0/0, 107 90; 4 1/2 0/0, 00 00; 4 0/0, 92 50; 3 0/0, 75 25; banque, 3000; obligations de Paris, 1222 50; Naples, 100 25; dette active d'Espagne, 21 7/8; Etats-Romains, 100 1/8; 5 0/0 belge, 96 1/4; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 845; caisse Lafitte, 1015, 5065.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La lecture du rapport du maréchal Valée sur le ravitaillement de Miliana a produit sur nous une triste impression. Ce rapport ne confirme pas tous les détails qu'avaient fournis les correspondances particulières; il paraît que nous avons eu dans cette petite expédition 300 hommes mis hors de combat sur 5,000, et que l'ennemi en a eu 800 sur 10,000; si nous ajoutons à cela le chiffre des malades et l'affreuse mortalité qui a eu lieu à Miliana, on verra que les Français perdent beaucoup plus de monde que les Arabes, et c'est un résultat très-fâcheux. Cette année, le gouvernement a fait quelque chose pour la colonie, on ne peut le nier; mais il lui reste encore beaucoup à faire, et en ce moment il ne s'occupe guère de notre pauvre armée d'Afrique.

Le gouvernement ne publie rien sur l'évacuation de l'ancienne garnison de Miliana. Nous nous attendions cependant à apprendre qu'une enquête avait été ordonnée pour éclaircir certains faits qui nous paraissent bien criminels. Ainsi, le 11 juin, on prétend laisser 60,000 rations de vivres pour 1,200 hommes; cela ne suffisait pas pour 4 mois; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à multiplier 120 jours par 1,000, nombre supposé d'hommes valides, ce qui fait un total de 120,000 rations.

La mortalité et l'encombrement des hôpitaux avaient réduit successivement l'effectif valide à 600, 500, 400, 300 et plus bas encore; eh bien! ces malheureux ont été réduits pendant un mois à un quart de ration; il faudrait donc savoir si les 60,000 rations ont été effectivement remises, quelle est la quantité de farine qui s'est avariée et pourquoi, s'il y a eu gaspillage, etc. Il en est de même pour les médicaments; a-t-on complété les approvisionnements prescrits, ou bien le maréchal a-t-il fait un faux calcul? Ce qui est certain, c'est que les médicaments ont manqué pendant près de deux mois, et que cette circonstance a pu augmenter la mortalité. Le cœur saigne en pensant à tous les désastres éprouvés par la garnison de Miliana, et nous ne pouvons croire que le gouvernement reste sourd aux cris de nos malheureux compatriotes.

TOULON, le 27 octobre. — M. le contre-amiral Lalande est enfin arrivé dans notre ville; il a reçu ce matin la visite du corps de la marine, et doit se rendre ce soir à bord du vaisseau l'*Océan*, pour y placer son pavillon. M. Lalande commandera l'escadre de réserve en attendant l'arrivée de l'amiral Duperré, qui est attendu le 2 novembre avec le brevet de commandant supérieur de nos forces navales dans la Méditerranée. On a calculé que le paquebot le *Mécore*, qui est parti le 13 pour porter au contre-amiral Hugon l'ordre de rentrer à Toulon avec tous ses vaisseaux, sera rendu à Athènes le 21 et que l'escadre, si elle a un bon vent, arrivera ici le 8 au 10 novembre. L'amiral Duperré s'occupera aussitôt de l'organisation de la flotte qui, dans un mois ou deux, aura un effectif de 20 vaisseaux et 12 frégates. Les bateaux à vapeur seront armés en guerre. Le gouvernement complète ainsi son système de défense, et rien ne pourra amener la guerre si l'on ne vient nous canonner sur notre propre territoire.

L'armement de la place de Toulon, qui avait fait quelque bruit, n'est plus qu'une ridicule comédie. Voici ce qu'on a fait en quinze jours. — A la grosse tour, on a hissé sur des affûts 3 pièces de 12 et placé un obusier, et des piles de boulets ont été entassées près de ces pièces; à la batterie qui se trouve entre la grosse tour et le fort Saint-Louis, on a mis en batterie 2 pièces de 36; au fort Lamalgue, on emploie quelques ouvriers à des terrassements, et deux gros obusiers ont été descendus sur une plate-forme; à Balaguier, il y a 3 pièces de 12 en batterie. Rien à l'Aiguillette, au fort Saint-Louis, à la côte de Saint-Mandrier. Les Espagnols qu'on demandait à grands cris sont presque tous employés à des travaux de rempart sinon inutiles, du moins sans urgence aucune. Si le gouvernement avait voulu la guerre de suite, il aurait été bien mal secondé. Heureusement que l'on s'occupe surtout à absorber les crédits ouverts, et qu'on n'a pas à craindre que la paix soit troublée, tant nous sommes humbles.

NOUVELLES D'ORIENT.

Les événements se succèdent rapidement en Orient; ils semblent déborder Mehmet-Ali lui-même, et la France reste bien en arrière de la situation qui paraissait lui être réservée. Le pacha s'en est plaint dans une note diplomatique qu'il a remise à M. Cochelet, et qui se trouve analysée dans une lettre que notre correspondant des frontières d'Italie nous adresse.

ALEXANDRIE, le 9 octobre. — On a parlé vaguement d'une espèce de *factum* adressé par Mehmet-Ali au gouvernement français. Il paraît qu'effectivement le pacha a remis à M. Cochelet une note par laquelle, sans se départir de la modération qu'il a toujours montrée, il reproche à ce gouvernement d'avoir manqué à ses promesses. On nous avait promis une copie de cette note, mais nous n'avons pu l'avoir, et une personne qui assure en avoir lu le contenu nous en a fourni le sens à peu près littéral.

Mehmet-Ali rappelle dans cette note tout ce qu'il a fait pour conserver au sultan la Syrie et les lieux saints qui sans lui ne feraient plus partie depuis long-temps de l'empire ottoman; tous les efforts qu'il a tentés, et qui ont été en partie couronnés de succès, pour encourager l'agriculture et les diverses industries dans les pays soumis à son gouvernement; enfin les droits qu'il a pour conserver dans sa famille l'hérédité du pouvoir sur l'Egypte et la Syrie. Il cite comme exemples Tunis, Alger, Maroc, qui, sans les musulmans énergiques et indépendants auxquels ces gouvernements furent confiés, seraient devenus la proie des infidèles.

Le sultan, dit-il, poussé par de perfides conseils, m'attaqua, il y a six ans, et j'allais atteindre le but que je m'étais proposé après la bataille de Koniah, celui de le délivrer, avec l'aide de Dieu et du prophète, de tous les ennemis qui l'entouraient, lorsque la France et

Les autres puissances d'Europe arrêteront mon armée victorieuse, afin d'éviter une guerre qui pouvait être allumée par l'arrivée des Russes à Constantinople. Je serais entré avant eux dans cette ville ; mais je m'arrêtais, plein de respect pour les gouvernements d'Europe et confiant dans la promesse qui me fut faite de fixer mes droits d'une manière convenable. Tout cela fut oublié, et de nouveaux préparatifs furent faits pour recommencer les hostilités. Le sultan marchait sur Constantinople, lorsqu'un agent de la France me fit offrir mon armée en m'assurant que son gouvernement, d'accord avec les autres puissances, me garantirait pour moi et ma famille la possession des villes et pays que mes troupes occupaient en Egypte et en Syrie. Le jeune sultan aurait aussitôt signé une renonciation, si elle lui avait été demandée ; mais pour la seconde fois j'évitai à mes dépens une guerre européenne qui ne me concernait pas, et mes sacrifices et mon obéissance n'ont rien produit. Les puissances d'Europe ne sont intervenues dans les affaires des musulmans que pour empêcher d'abord tout arrangement direct entre le jeune sultan et moi, puis pour m'enlever ce qu'une longue et laborieuse carrière administrative et des combats heureux m'avaient assurés.

Le vice-roi se plaint ensuite avec amertume des quatre puissances coalisées qui ont juré la perte et la ruine de l'empire des croyants, et qui ne reculent devant aucun moyen pour atteindre leur but.

La note se termine à peu près ainsi : « Je croyais que la France était assez puissante pour empêcher la dévastation des villes qui me sont soumises, et la corruption des musulmans et des chrétiens du Liban ; mais je vois bien qu'il faut que je me défende seul contre tous mes ennemis, qui sont aussi ceux du sultan. Ce que la France fait, elle devait le faire sans doute. Quant à moi, je saurai lutter jusqu'au bout ; j'ai assez de vaisseaux, de canons, de poudre et de soldats pour faire la guerre dix ans, et pourvu que Dieu m'accorde assez de vie, je verrai revenir la paix et la prospérité dans ces pays qui me reconnaissent pour le plus ferme soutien de la religion, et dont les habitants périront tous, excepté quelques mauvais croyants, avant de les livrer. »

« J'ai fait mon devoir ; le sultan, mon glorieux maître, m'a offert l'hérédité de l'Egypte et l'administration de la Syrie pendant ma vie, j'ai accepté pour lui prouver mon obéissance ; il a voulu reprendre Adana, Tarsous, Candie, les lieux saints, je les lui ai rendus. Dieu jugera entre lui et moi dans la guerre qu'il m'a déclarée ; Dieu est juste et dira de quel côté est la justice. »

— On lit dans une autre lettre d'Alexandrie :

Après l'arrivée de deux vaisseaux et d'une frégate qui sont venus renforcer la division chargée du blocus d'Alexandrie, le commandant demanda une entrevue au pacha ; mais celui-ci se hâta de partir pour le Caire, afin de ne pas recevoir l'officier anglais, et cela malgré les conseils de M. Cochelet. Mehemet-Ali a donné des ordres pour qu'à son retour, qui doit avoir lieu le 15, il y ait 12 vaisseaux et 6 frégates prêts à prendre la mer ; il a le double but de faire débloquent les côtes de Syrie en attirant vers l'Egypte tous les vaisseaux anglais, et de favoriser ainsi les attaques dirigées par Ibrahim contre les troupes de débarquement, ou bien d'attaquer les bâtiments isolés et de les couler.

On craint toujours un bombardement ; on a entièrement évacué le palais du vice-roi, ainsi que tous les établissements qui se trouvent trop exposés au feu de l'ennemi.

Quelques voix se sont élevées contre Boghos-Bey, que l'on accusait de s'être laissé corrompre par l'or des Anglais ; mais le pacha est resté sourd à toutes les clameurs, et son premier ministre a conservé toute sa confiance. Ce qu'il y a toutefois de certain, c'est que l'amiral Stopford connaît toutes les décisions prises dans les conseils les plus secrets, et il le dit publiquement ; c'est que les bâtiments du blocus ont des intelligences avec la ville au moyen d'un télégraphe marin. Le pacha devrait y faire attention.

La Presse rapportait, il y a peu de jours et très en détail, les titres nobiliaires de M. de Lamartine ; elle décrivait son blason et faisait admirer l'illustration de sa race et de ses parchemins. Après avoir ainsi établi que le poète-député est un grand gentilhomme, la Presse, en amie désintéressée, ne pouvait moins faire que de le proclamer le plus grand orateur de France. C'est une prétention que M. de Lamartine n'a jamais faite, dit-on, avec complaisance. Voici ce que nous lisons dans la feuille de M. de Girardin :

Il n'est aucun homme politique avec lequel nous soyons dans des rapports d'idées plus étroites qu'avec M. de Lamartine ; mais plus nous avons de confiance en son avenir, et moins nous devons désirer qu'il fasse partie d'une combinaison ministérielle qui, avant même d'être formée, a déjà trahi le secret de sa faiblesse et de sa fragilité. M. de Lamartine, par l'élevation des idées, par l'élevation des sentiments, par l'élevation du langage, est aujourd'hui sans contredit et sans comparaison avec aucun autre, même avec M. Berryer, le premier orateur des deux chambres. M. de Lamartine ne peut donc, ne doit donc entrer que dans un cabinet fortement constitué et où il occuperait l'un des deux grands départements politiques.

Il y a trois choses à remarquer dans les quelques lignes que nous venons de citer : c'est, premièrement, que M. de Lamartine est dans des rapports d'idées les plus étroits avec M. de Girardin ; secondement que, de l'aveu de la Presse, le cabinet en projet, composé d'anciens ministres du 15 avril et du 12 mai, trahit, avant même d'être formé, le secret de sa faiblesse et de sa fragilité ; en troisième lieu, que le député de Mâcon, supérieur à M. Berryer comme orateur, n'a personne dans les deux chambres, et probablement aussi dans toute la France, qu'on puisse lui comparer.

Nous doutons que M. Berryer soit très-flatté de ce rapprochement ; son éloquence à lui est connue. Quant à M. de Lamartine, ses idées politiques, si toutefois il en a, sont tellement élevées, pour nous servir de l'expression de la Presse, que bien habile serait celui qui pourrait les saisir, les démêler au milieu de ce chaos de paroles qu'il débite à la tribune et qui constitue, selon la Presse, cette admirable élévation de langage. Somme toute, M. de Lamartine, poète incomparable, n'est et ne sera jamais un homme politique, et ne sera jamais aussi qu'un orateur incompréhensible et ridicule souvent. Voilà pourtant l'homme qui, au dire de la Presse, est le nec plus ultra du grand et du beau !

La Presse, suivant sa noble habitude, fait ici la courte échelle à M. de Lamartine, en récompense de l'amitié si étroite qu'il lui a accordée, et non sans espérer tirer profit de sa peine en cas de réussite. M. de Girardin refuse pour M. de Lamartine le portefeuille de l'instruction publique ; c'est le département des affaires étrangères, ou tout au moins celui de l'intérieur, qu'il lui faut et que veut M. de Lamartine. Mais qui a pu faire naître ces incroyables prétentions ? S'agit-il de M. de Lamartine dans la combinaison actuelle ? pas du monde. Et si nous en croyons un journal jus-

qu'ici bien informé, il paraît même qu'on n'a pas un instant pensé à lui. Ce journal s'exprime ainsi :

On a dit qu'un portefeuille avait été offert à M. de Lamartine, c'est une erreur. Aucune proposition directe ne lui a été faite.

Un incident grave est rapporté dans une lettre récente de Hanovre que publie la Gazette de Leipzig :

Un maquignon français était arrivé dans notre pays avec des chevaux qu'il avait achetés dans le Mecklenbourg. Lorsqu'il se présenta à la frontière pour les exporter, les autorités refusèrent le passage, c'est-à-dire que les chevaux restèrent et que le malheureux maquignon fut expulsé. Il importe de remarquer qu'il avait déjà acquitté les droits.

Toutes réclamations adressées aux autorités étant demeurées infructueuses, les parties lésées ont eu recours à l'intervention du chargé d'affaires de France, M. Martin, qui leur a répondu de prendre patience, en ajoutant qu'on trouverait au besoin dans les ports français assez d'objets appartenant aux Hanovriens pour user de représailles. Comme notre gouvernement ne revient jamais sur une mesure qu'il a cru devoir adopter, on ne voit pas comment on sortira de cette difficulté, ni par qui devra être payée l'indemnité qui est due.

En invitant la victime à prendre patience, M. Martin a certainement agi dans l'esprit du ministère ; mais il a été bien loin, ce nous semble, quand il a donné à entendre qu'on pourrait user de représailles, et nous craignons fort qu'il ne se fasse accuser de forfanterie. (Courrier du Bas-Rhin.)

Il est passé lundi par Strasbourg des détachements du 11^e régiment de dragons et du 5^e de lanciers, ramenant des chevaux de la remonte de Haguenau. Ces chevaux étaient en général petits pour la cavalerie de ligne, mais ils avaient malgré cela bonne apparence et semblaient très-propres au service.

Une lettre du grand-duché de Bade nous annonce qu'on fait dans cette contrée des achats considérables de foin, d'avoine et de paille pour le compte du gouvernement français. D'un bout à l'autre de la plaine entre Rastadt et Bâle, tout le foin qu'on a pu mettre en vente a été exporté déjà depuis plusieurs semaines de notre territoire, en sorte que les acheteurs sont obligés de pénétrer jusque bien avant dans la Forêt-Noire pour trouver encore du fourrage.

Dans les environs de Bâle aussi, nous apprend une lettre de cette ville, vingt mille quintaux de foin doivent avoir été achetés pour le gouvernement français pour être dirigés sur Belfort. La même lettre dit qu'à Belfort on s'occupe de construire des baraques pour le camp qui doit être formé près de cette forteresse.

La Sentinelle de Soleure nous apprend que des marchés de chevaux destinés à la France ont été faits en Suisse, dans les cantons de Berne, Soleure et Argovie. Deux convois de chevaux sont déjà passés successivement la semaine dernière à Soleure, et les écuries des auberges de la ville sont déjà retenues pour de nouveaux transports. Ces chevaux sont achetés par des Français et sont transportés à Strasbourg. Ce journal porte à 8,000 le nombre des chevaux dont les marchands ont reçu récemment ordre de faire l'achat. Il paraît, si la nouvelle de la feuille suisse est exacte, que cette commande a été faite à la suite des mesures prohibitives prises par les états allemands. (Idem.)

Nous avons parlé avant-hier de l'arrestation d'un homme qu'on avait surpris, au moment du passage du roi, se tenant armé d'un fusil près de la grille du château de Saint-Cloud. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la Gazette des Tribunaux :

« Une enquête paraît avoir démontré que Placet (tel est le nom de l'individu) n'était coupable que du délit de port d'armes prohibées, et que c'était seulement dans une intention de braconnage qu'il s'était muni d'une arme dont il a depuis long-temps fait l'acquisition. Un expert appelé pour retirer la charge des deux canons a constaté qu'elle ne se composait que de poudre de chasse et de petit plomb. »

« L'arrestation de Placet a néanmoins été maintenue, et, transféré du dépôt de la préfecture à la prison de la Force, il a été écroué sous la simple prévention du délit que nous signalons plus haut : port d'armes prohibées. »

GRANDE DÉMONSTRATION CHARTISTE A ABERDEEN.

On lit dans le National :

Le 8 octobre a été un jour glorieux dans les annales du peuple chartiste du nord. Ce jour avait été fixé pour la réunion des sociétés agricoles de l'Ecosse. Les chartistes en ont profité pour décider qu'un grand meeting des classes ouvrières aurait lieu dans la même journée. Vers les onze heures, les différentes corporations se sont mises en ordre. Chacun des membres de ces corporations, qui formaient un total de plusieurs milliers, se distinguait en portant une rosette tricolore. Parmi les différentes bannières portées en tête de chaque corps d'état, on en distinguait une qui représentait l'exécution de Charles I^{er}, avec cette inscription : *Juste destinée des tyrans*. Une autre : *Il vaut mieux mourir par l'épée que par la famine*. Une troisième : *Suffrage universel. Le gouvernement de tous assure l'obéissance de tous, etc., etc.* Chacun de ces divers états était précédé d'un corps de musique militaire.

Arrivés au lieu du meeting, ils se sont placés en ordre devant les hustings, et, après plusieurs discours dans lesquels on a proposé de nouveau une pétition à la législature pour réclamer la charte du peuple, la parole a été donnée à M. Harney, qui a été accueilli par les applaudissements de l'assemblée.

« Vous savez, a dit ce citoyen, quel sera le sort de votre pétition : le mépris du sarcasme ou le mépris du silence. Un des membres de la chambre des communes a déclaré que le peuple pouvait tout aussi bien adresser sa pétition au roc de Gibraltar qu'à cette chambre, et, par ma foi, je suis de son avis. Mais nous avons mieux à faire qu'à pétitionner : l'expression de nos sentiments ne doit pas se renfermer dans nos frontières. Nous nous sommes réunis aussi pour dire aux démocrates de l'Amérique et aux républicains de France que nous sommes avec eux corps et âme, pour annoncer aux patriotes de toutes les nations que nous les regardons comme des frères, et qu'unis avec eux dans la même haine de la tyrannie, dans le même amour de la race humaine, nous voulons établir sur des fondations impérisables les droits universels de l'humanité. La France paraît aujourd'hui sortir de son sommeil ; l'ancienne Gaule s'est levée de nouveau, et la voix du peuple se fait entendre d'un bout à l'autre de son territoire pour réclamer l'extension du suffrage et l'indépendance de sa nationalité. Que les Français se souviennent quels étaient leurs pères ! et si Dieu leur accorde encore une nouvelle victoire, qu'ils aient la sagesse et la prudence d'organiser par eux-mêmes les fruits de leur conquête. Qu'ils soient assurés, dans les circonstances présentes, qu'ils ont les vœux ardents du peuple britannique. (Cris de oui ! oui ! — Applaudissements.) »

C'est en portant leurs glorieuses couleurs que nous avons traversé aujourd'hui par milliers les rues d'Aberdeen : couleurs immortelles parce qu'elles sont le symbole de l'égalité, de la liberté et de la justice ! (Applaudissements.) Couleurs saluées, vénérées partout, et

qui, en dépit des rois, des prêtres et des lords, flotteront encore une fois en triomphe sur tout l'univers. (Bravos. Applaudissements unanimes.) En dépit de tous les artifices et de toutes les intrigues des gouvernants, que les peuples de la Grande-Bretagne et de la France soient toujours unis ! Qu'ils travaillent ensemble comme les pionniers de cette grande route à travers laquelle l'humanité s'avance vers la civilisation. (Bravos et applaudissements.)

« On nous parle aujourd'hui de la probabilité d'une guerre entre les deux peuples. Que les Français ne s'y trompent pas, nous hommes de la classe inférieure, nous travailleurs, nous sommes leurs amis et non leurs ennemis. Qu'ils comprennent bien que le gouvernement britannique n'est qu'une vile usurpation, et si ce gouvernement fait une alliance dégradante avec la Russie contre la France, le peuple anglais fera une alliance avec la France contre la Russie. (Applaudissements.) Bretons du Nord, nous avons aujourd'hui exprimé nos sympathies en déployant à notre tête le glorieux drapeau tricolore. Un mot encore au peuple français. S'il est fidèle à son nom, fidèle à sa gloire, passée, fidèle au noble caractère qu'il a conquis dans l'univers, il n'a pas à craindre la Russie. (Bravo !) Et nous aussi, si nous sommes fidèles à nous-mêmes, nous n'avons rien à craindre de la Russie. Ce n'est pas la force barbare du dehors, c'est la tyrannie et la trahison du dedans que les peuples ont à combattre. » (Applaudissements.)

Les lois de septembre nous forcent à retrancher les phrases qui suivent.

« Que nos frères, continue l'orateur, persistent en France dans leurs demandes pour la réforme électorale ; elle leur donnera tôt ou tard les institutions qu'ils demandent et qu'ils désirent. De notre côté, réclamez avec instance la charte de nos libertés, et si alors l'autocratie de Russie essaie d'envahir la civilisation occidentale, nous viendrons au secours du peuple français ; nous apprendrons à toutes ces majestés sataniques que les Bretons sont encore ce qu'étaient leurs pères, que si Wallace a tiré sa glorieuse épée, que si Bruce a conduit ses légions à la victoire, que si Hampden est mort sur le champ de bataille et Sidney sur l'échafaud, notre terre a recueilli l'héritage de leur courage et de leurs vertus. Amis, trois applaudissements pour les républicains de France ! (Le meeting répond à cet appel en battant des mains avec transport.)

« Fort bien ! reprend l'orateur, voilà un bruit qui résonnera dans toute l'île britannique, un bruit qui sera entendu dans Paris et qui apprendra aux despotes de la terre que les Bretons et les Français sont unis, unis de cœur et d'âme pour renverser l'oppression à l'intérieur, pour repousser la barbarie étrangère et rendre la lumière et la liberté à ces nations enterrées dans les souterrains du despotisme. »

Ce discours de M. Harney est accueilli par les applaudissements les plus enthousiastes. L'orateur propose ensuite au meeting une suite de résolutions qui sont le résumé de son discours sur l'union nécessaire des peuples de France et d'Angleterre. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Le correspondant du Galignani's Messenger lui transmet, en date de Boulogne, le 26, la nouvelle d'un déplorable sinistre.

Le bateau à vapeur français le Phénix, et le bateau à vapeur anglais le Britannia, allant le premier de Londres au Havre, et le second du Havre à Londres, se seraient heurtés en se croisant à 25 milles de Douvres ; à la suite de ce choc qui a été très-violent, le Phénix aurait sombré, et ce ne serait qu'à l'aide des efforts réunis de son équipage et de l'équipage du Britannia, que les personnes qui étaient à bord auraient pu être sauvées.

En attendant que des renseignements directs nous soient parvenus, nous croyons devoir reproduire les détails que publie le Galignani's Messenger. Voici la lettre de son correspondant de Boulogne :

« Le Watervitch vient d'arriver de Douvres, ayant à bord une partie des passagers qui s'étaient embarqués dimanche à Londres sur le bateau à vapeur français le Phénix allant au Havre. Ce dernier, en se croisant avec le bateau à vapeur le Britannia allant du Havre à Londres, a été touché en plein bord et n'a pas tardé à sombrer. Les passagers et l'équipage ont été sauvés, mais tout ce qu'il y avait à bord a été perdu. Cet événement a eu lieu dimanche au soir, à dix heures. La cargaison de ce navire est estimée à 200,000 fr. Une des pertes les plus importantes est celle de la voiture et des effets de M. Guizot que l'on dit avoir été expédiés sur ce navire et confiés à la charge d'une personne attachée à son ambassade. »

A la lettre qui précède le Galignani's Messenger joint la relation suivante qui émane, dit-il, d'un passager qui se trouvait sur le Phénix au moment de l'événement :

« Nous partîmes de Londres, dimanche matin, à neuf heures, et vers neuf heures et demie du soir, étant à 25 milles de distance environ de Douvres et 5 de Dungeness, nous fûmes abordés à tribord par le bateau à vapeur Britannia, appartenant à la compagnie générale de la navigation à la vapeur, et allant du Havre à Londres. Nous fûmes frappés à environ dix pieds en avant des roues, et le côté du malheureux Phénix fut enfoncé. Alors le navire commença à se remplir d'eau, et, quinze minutes après le choc, il sombra en commençant par l'avant. Tous les passagers et l'équipage, à l'aide des canots du Phénix et de ceux du Britannia, ont pu gagner ce dernier navire, qui a éprouvé lui-même quelques avaries. Tout a été perdu, excepté les effets que les passagers avaient sur eux, le navire ayant sombré en pleine eau. Ce bateau et sa cargaison sont estimés à 40,000 liv. st.

« Le Britannia envoya 13 des malheureux passagers à bord du Watervitch, allant à Douvres, et se rendit ensuite à Londres avec le reste des naufragés. On doit de grands éloges au capitaine Lefort, du Phénix, et à son équipage, pour leurs efforts à sauver les passagers. Ils ont été habilement secondés par les deux canots du Britannia. Le capitaine Lefort n'a quitté son navire que lorsqu'il manquait sous ses pieds. Il m'est impossible de vous dire à qui on peut attribuer la cause de cet affreux événement. »

Extérieur.

DE LA FRONTIÈRE DE BOHÈME, 20 octobre. — Le bruit s'est répandu ici qu'une sédition avait éclaté à Lemberg (Galicie) et qu'un régiment de la garnison avait fait cause commune avec le peuple. L'affaire serait devenue si grave qu'on ne serait parvenu à comprimer la sédition qu'à l'aide du canon.

(Gazette universelle de Leipzig.)

PRUSSE. — BERLIN, 19 octobre. — Le rappel de M. de Humboldt a produit ici une sensation profonde. Le roi l'avait envoyé à Paris peu de jours avant la cérémonie de foi et hommage. Il était déjà en route lorsque le télégraphe l'a rappelé ; il est, dit-on, déjà de retour. On attribue cette rupture à un changement complet de système, et comme M. de Humboldt n'était point parti pour Paris avec des intentions hostiles, le changement de système ne saurait être considéré comme pacifique. (Gazette d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — LONDRES. — On lit dans le Morning-Chronicle : « Avant le moment où il sera difficile pour notre escadre de tenir la mer en vue des côtes de Syrie, il est très-probable que le pays entier sera soumis. »

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LIBRAIRIE.

GIBERTON ET BRUN, PETITE RUE MERCIÈRE, 7.

ÉLÉMENTS DE BOTANIQUE, spécialement destinés aux établissements d'éducation; par M. SERINGE, professeur de botanique à la Faculté des sciences, directeur du Jardin botanique de Lyon, etc., etc.—1 vol. in-8°, avec 28 planches gravées et 4 tableaux synoptiques.—Paris et Lyon, 5 fr. (5000)

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

DEUXIÈME PUBLICATION VOULUE PAR L'ARTICLE 620 DU CODE DE PROCÉDURE.

Mercredi quatre novembre prochain, à dix heures du matin, à Serin, près le pont de la Gare, il sera vendu, au préjudice du sieur Bouchacour, une petite baraque en pierres et pisé, assise sur terrain d'autrui; elle a sa façade sur le quai de Serin; elle est occupée par un cabaretier; sur le derrière, elle a un petit hangar couvert en tuiles creuses. Il sera aussi vendu des pierres de construction qui se trouvent dans le chantier à la suite. (1135)

(1759) (Deuxième publication.)

VENTE D'ARGENTERIE ET BIJOUX, PAR SUITE DE DÉCÈS

Vendredi treize novembre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, il sera procédé, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise port du Temple, n° 42, et par le ministère de l'un d'eux, à la vente aux enchères de l'argenterie et bijoux dépendant de la succession de M. C. C., consistant principalement en couverts, cuillères à café, cafetières, porte-huiliers, porte-liqueurs, porte-bouteilles, le tout argent; montres et cachets or, etc., etc. (1192)

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Lundi deux novembre prochain, à neuf heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, dans le domicile du sieur Bouchacour, aubergiste et maître tailleur de pierres à la Croix-Rousse, quai Serin, en face du pont de la Gare, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, d'objets saisis consistant en billard, tables, tabourets, horloge, lits garnis, poêle, garde-robe, buffet, glace, barettes pleines et vides, objets de ménage, vaisselle, etc. (1192)

VENTE AUX ENCHÈRES, PAR SUITE DE DÉCÈS,

D'OBJETS MOBILIERS,

Dépendant de la succession de Jean-Pierre Charmy, place du Marché, à Vaise.

Le mercredi quatre novembre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, au lieu sus-indiqué, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en commode, lit garni, chaises bois et paille, table, linge et hardes à l'usage d'homme, batterie de cuisine, trois grands tableaux peints sur toile, propres à un établissement de limonadier, représentant la bataille d'Austerlitz, l'entrée de Napoléon à Berlin et celle de Joséphine à Milan.

On vendra à la suite une montre et sa chaîne, le tout en or. Cette vente aura lieu à la requête des co-héritiers et en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme. (1915)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE À LYON, RUE DE LA GERBE, N° 14.

A vendre au 4 p. 0/0 net.

UN DOMAINE dans le département du Rhône, pour le prix de 28,000 fr.

DIVERS CAPITAUX à placer sur hypothèque. (314)

Annonces diverses.

(8804) VENTE VOLONTAIRE

D'EFFETS MOBILIERS.

Dimanche 8 novembre 1840, à neuf heures du matin, et jours suivants, il sera procédé, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, maison Orce, à la vente publique et aux enchères d'un beau mobilier bourgeois, consistant en plusieurs ameublements complets, bois et autres objets.

Ladite vente sera faite au comptant.

(8810) A vendre, pour cause de décès,

FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR, grande rue de la Guillotière, n° 2. S'y adresser.

(8785) A vendre de suite.

JOLI ÉTABLISSEMENT DE CHAMBRES GARNIES. S'adresser à M. Rua, coiffeur, place de la Miséricorde.

(8824) A vendre.

UN BEAU PIANO de six octaves et demie, à deux cordes, de M. Pleyel. S'adresser aux Bains de la place du Gouvernement.

(7390) COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes... 2 fr. 30 c.

Vendu à domicile, id. 2 fr. 60 c.

S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

AVIS.

(8823) On demande UN ou UNE PENSIONNAIRE pour habiter une jolie campagne, à une petite distance des Terreaux.

S'adresser à M. Verdun-Pithout, parfumeur, place des Terreaux.

(8778)

AVIS.

Dépôt d'armes, de soufflets, enclumes, étaux, bigornes, cour des Archers, n° 8, à Lyon.

(8812)

AVIS.

On demande, quai Saint-Antoine, n° 31, plusieurs personnes pour le placement d'ouvrages nouveaux. S'adresser aux Bains, de 1 heure à 4 heures.

(8822)

AVIS

Aux dames, demoiselles et maîtresses de pension qui s'occupent de broderie.

Le sieur PETET, dessinateur pour la broderie, demeure actuellement place Neuve-des-Carmes, près de la rue Saint-Marcel, n° 1, au 2^{me}.

Il tient toujours les articles de broderies dessinées sur l'étoffe, prêts à mettre en œuvre, tels que cols, guimpes, mouchoirs de poche, voilettes, volants de robes, berthes, barbes, aubes, nappes d'autel, etc.

On y trouve aussi l'Eau pour les Dents, de M. Desirabode, dentiste du Roi.

AVIS.

UN ANCIEN VOYAGEUR DE COMMERCE, devant parcourir cet hiver quelques départements de l'Est et du Nord de la France, offre ses services à MM. les négociants. Il peut fournir d'excellents renseignements.

S'adresser, de dix heures à midi, à M. G., au café de la Poste, place de la Charité. (8818)

AU CHALET.

NOUVEAUTÉS, FABRIQUE DE CHEMISES.

FILLIETAZ, RUE LAFONT, N° 6.

Dépôt de manteaux, paletots, étoffes en pièces, tabliers de nourrices, bas de chasse, chaussettes, coussins de voiture imperméables en CAOUTCHOUC. (8821)

Compagnie Royale d'Assurances A PRIMES

CONTRE LA GRÊLE.

CAPITAL : DIX MILLIONS.

DIRECTION GÉNÉRALE : PLACE BRÉDA, 5, A PARIS.

Direction centrale des départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Drôme, de la Loire, de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or.

La Compagnie Royale paie, sans retenue aucune, le montant des sinistres dès que le dommage peut être évalué à un vingtième de la valeur assurée.

S'adresser à M. Finielz, directeur central, à Lyon, rue Lafont, 2, dans la cour.

Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

La direction centrale fait des assurances dans toute la France, mais elle ne crée des agences que dans les départements qui composent sa circonscription. (4014)

COQUAIS,

Rue St-Côme, au grand 8, à Lyon,

FABRICANT DE PLAQUÉ ET DE MAILLECHORT DITS ARGENTERIE

DE PARIS.

Articles reconnus pour être aussi jolis que l'argent.

Couverts de 2 f. 25 c. à 7 f., garantis sur facture pour la solidité.—Assortiment de flambeaux, huiliers, porte-carafes, cafetières, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier. — Nouveau genre de flambeaux en bronze. (4009)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7400)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Pharmaciens-dépositaires: à Tarare, M. Michel; à Vienne, M. Bergeron; à Mâcon, M. Thénod; à Bourg, M. Béraud; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2790)

VOITURES A 6 ROUES.

Service de Lyon à Marseille,

PAR GRENOBLE, LA CROIX-HAUTE ET SISTERON.

Départ de Lyon : le 5 novembre, à six heures du soir.

Bureaux : rue Sainte-Marie et place des Terreaux, 9.

La nouvelle route de la Croix-Haute offre à MM. les voyageurs et au commerce de nombreuses et importantes localités à explorer; elle les fait jouir en toute sécurité de l'aspect si varié et si imposant des Alpes, tout en leur faisant éviter les rampes dangereuses de La Mure et de Gap. (4012)



COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE, SUR LA VIE, ETC.

CAPITAL : DIX MILLIONS.

Placement en viager : cinquante-quatre ans, 8 f. 24 c. p. 0/0; soixante-sept ans, 12 f. 36 c.; quatre-vingts ans, 17 f. 47 c. Assurances de capitaux, — de rentes, — dotales; chances de recrutement.

Assurances contre l'incendie provenant d'émeutes, guerre civile, etc; assurances contre l'explosion du gaz.

M. Joseph MOLLARD, inspecteur-divisionnaire, rue du Péral, 10. (7450)

GUÉRISON

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Serré.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N° 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'escargots. Prix : 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (2815)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIRVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatismes, goutte, les fluxus blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 4.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallon. (2774)